

L'ECHO DU MOU



Echo n° 99
Avril 2009

Spécial Statuts, Règlements et Discipline

Sommaire

- La Commission Statuts, Règlements et Discipline
- La CAC
- Les Accords de Tournois

Page 2
Page 3
Page 4



La Commission Statuts Règlements et Discipline



Statuts et Règlements

En dehors de la gestion des dossiers disciplinaires et administratifs, la saison a surtout été axée sur la reprise en main des différents règlements qui avaient besoin d'être revus ou simplement réactualisés.

A l'ordre du jour de la prochaine Assemblée Générale, les clubs découvriront les modifications des Statuts du Comité Départemental du Finistère de Basket-ball, sur lesquelles ils seront appelés à voter en préambule de cette Assemblée. Dans ce procès-verbal figurera également le nouveau Règlement Intérieur du Comité. Le Règlement Sportif, déjà revu récemment ne présentera pas beaucoup de modifications, tout au plus quelques réajustements afin de refléter au mieux la réalité de nos compétitions aujourd'hui.

Cette saison a vu une reprise en main de certaines dérives autrefois tolérées concernant la gestion sportive et administrative par les associations. Les pénalités pour non qualification de joueurs et les absences de surclassement ont souvent été incomprises. Il appartiendra à chaque responsable d'association sportive de bien s'imprégner de la procédure de qualification d'un joueur et de celle permettant l'obtention du surclassement. Toutefois, il est à signaler que le Comité Départemental a procédé à de nombreux ajustements afin de ne pas trop pénaliser financièrement les clubs concernés.

En résumé les cas administratifs et sportifs traités cette saison :

- 4 forfaits généraux après parution des calendriers ;
- 10 non qualifications de joueurs ;
- 8 absences de surclassement ;
- 14 premiers forfaits ;
- 1 deuxième forfait ;
- 2 trois fautes techniques
- 3 joueurs évoluant en catégorie inférieure à leur catégorie d'âge ;
- 3 absences de numéros de licences sur la feuille de match ;
- 4 non respects de la règle du brûlage ;
- 4 transmissions en retard de la feuille de match.
- 2 absences aux réunions de secteur



La saison prochaine verra la stricte application des modalités prévues aux dispositions financières du Comité Départemental 29. Pour information, nous avons procédé cette saison à un recouvrement de pénalités de 4 247,30 € au lieu des 8 760,20 € qui normalement auraient dû être facturées aux clubs, soit une ristourne de plus de 51 %.

Pour ce qui est de la procédure légale pour l'obtention d'une licence nous vous renvoyons à la lecture du règlement officiel de la Fédération.

Un autre point à aborder, il s'agit de la représentation d'un club à l'Assemblée Générale. Si tout licencié peut participer à l'Assemblée Générale du Comité, un seul licencié peut représenter légalement son club en l'absence du Président. Afin que cette représentation ne prête plus à discussion, en l'absence du Président de l'association, un pouvoir, signé de ce dernier, sera nécessairement présenté par le représentant du club pour pouvoir émarger et voter. L'absence de pouvoir équivaldra à une absence à l'Assemblée Générale. Les pouvoirs seront distribués avec l'ordre du jour de l'Assemblée Générale.



Discipline

Peu de dossiers à traiter cette année encore, pour des énervements, qui je l'espère, sont dus à des enjeux purement sportifs et à la lassitude des uns et des autres, mais on sent que la fin de saison approche. En deux semaines les dossiers à traiter ont été multipliés par deux.



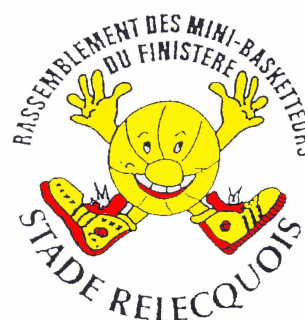
Il est très difficile de juger un dossier de discipline, et la Commission s'attache à respecter une certaine éthique sportive dans ses décisions. Il va de soi que toute décision ne peut satisfaire l'ensemble des protagonistes.

Lors de la première réunion de secteur, nous vous avons sollicité afin d'étoffer la Commission de Discipline, notamment par l'apport d'éléments extérieurs aux élus du Comité. Nous n'avons eu qu'une seule recrue. Je réitère donc ma sollicitation pour la saison prochaine. Les candidats éventuels pourront me contacter, soit directement, soit par le secrétariat du Comité.

Il est à signaler que la Commission de Discipline, dont toutes les réunions s'effectuent en règle générale au siège du Comité, avait choisi de se délocaliser, comme il est de coutume; pour traiter les dossiers des licenciés des clubs du secteur de Quimper afin qu'ils n'aient pas à effectuer un déplacement vers Brest. Force est de constater qu'à ce jour, tous les dossiers ont concerné des licenciés des secteurs de Brest et Morlaix.

Jean Luc JEZEQUEL

La CAC



La Fête du Mini-Basket :

La fête du mini-basket aura lieu le dimanche 10 mai 2009 à l'occasion du Rassemblement du Relecq Kerhuon.

Thierry RATEAU



Plabennec Basket Club

Le Plabennec Basket Club fête ses 30 ans !!

Tous les licenciés et anciens licenciés (joueurs, non-joueurs et parents) sont invités à fêter cet évènement.

A cette occasion, un tournoi sera organisé avec tous les volontaires.

Un repas avec animation clôturera cette belle journée et un T-shirt souvenir sera offert à tous les participants.

Renseignements et inscriptions au :

02.98.40.43.32

ou par mail à l'adresse suivante :

basketclubplabennec@laposte.net

Date limite d'inscription le 30 mai 2009.

Echo n° 99
Avril 2009





ACCORDS DE TOURNOIS

Dates	Clubs Organisateur	Catégories concernées
11-avr-09	ARMORIC BC SCAËR	Poussin(e)s
11-12 avril 2009	ETOILE SAINT LAURENT	Cadettes nation
11-12 avril 2009	LES GARS DU REUN DE GUIPAVAS	Cadets nation
18-avr-09	LANDI BA	Poussins
19-avr-09	MILIZAC BC	Benjamin(e)s
01-02 mai 2009	ARZELLIZ PLOUDALMEZEAU	Seniors F et M / Benjamin(e)s
08-mai-09	ARZELLIZ PLOUDALMEZEAU	Cadets / Minimes F et M
10-mai-09	STADE RELECQUOIS	Mini poussin(e)s / poussin(e)s / Benjamin(e)s
10-mai-09	PLOUARZEL BB	Seniors F et Cadettes
17-mai-09	AS GUELMEUR	Minimes F et M
21-mai-09	MOELAN SUR MER	Benjamins / Cadets F et M
21-mai-09	PL SANQUER	Cadets et Cadettes
23-mai-09	PLOUIGNEAU PLOURIN BC	Seniors F et M
24-mai-09	AL PLOUZANE	Benjamin(e)s
06-juin-09	ASSOCIATION PLUGUFFAN BASKET	Cadets

Pour toute organisation de tournoi, effectuer au préalable une demande d'autorisation auprès du Comité. Cet imprimé est à votre disposition au Comité ou il peut vous être envoyé par courrier ou par mail.